

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Lundi 04 avril 2016

La séance est ouverte à 19 heures 00 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Hervé CLEDEL Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX, Laurence GOURSAT, Lionel CHABREYRIE (arrivé à 19h 31mn).

Absent excusé: Patrick LAVILLE (pouvoir à Jean-Philippe PAGEOT),

La séance se tient en présence de M. Alain MONTOURCY, Receveur Municipal auprès du Centre des Finances Publiques de Martel.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Isabelle GRISET et Laurence GOURSAT donnent lecture du compte rendu de la séance du 03 février 2016, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

1/ Approbation des plans de financements des projets du conseil municipal jeunes : parcours sportif et interviews des aînés

2/ Convention pour groupement de commande du diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public - Cauvaldor

3/ Bibliothèque : autorisation de déstockage dans les livres du fonds propre de la commune

4/ Transfert de crédits du budget « commune » au budget « transport » pour les budgets primitifs 2016

5/ Vote des 3 taxes fiscales pour 2016

6/ Vote du budget primitif « transport » 2016

7/ Vote du budget primitif « multiservices » 2016

8/ Vote du budget primitif « commune » 2016

Questions diverses :

- point sur les travaux en cours et en attente
- point sur l'école

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1 / / Approbation des plans de financements des projets du conseil municipal jeunes : parcours sportif et interviews des aînés.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal jeunes a entrepris une réflexion sur 2 projets. Afin de solliciter des subventions, il convient d'établir le plan de financement car leur réalisation sera imputée au budget principal de la commune.

Projet n°1 : interviews des aînés de la commune

Le projet consiste à réaliser un film sur l'histoire de la commune avec la participation de nos aînés, afin de conserver cette mémoire.

Coût estimatif	Financement
Prestation du professionnel de l'audiovisuel 2.200.00€ HT	Fonds propres mairie : 75% soit 1.650€ Autre (espéré) 25% soit 550€

Projet n°2 : création d'un parcours sportif

L'aménagement d'un parcours sportif dans le bourg de la commune vise à pallier au manque d'équipements sportifs sur notre territoire et permet un accès ouvert à toute la population.

Coût estimatif	Financement
Achat des aménagements : 3.800€ HT Autres frais (matériaux de pose) : 700€ HT Total : 4.500€HT	Fonds propres mairie : 75% soit 3.375 € Autre (espéré) : 25 % soit 1.125€

Délibération approuvée par voix 10 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2/ Convention pour groupement de commande du diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public – Cauvaldor.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les établissements recevant du public font l'objet de mesure d'accessibilité. Pour certains bâtiments, des travaux sont à envisager pour répondre aux critères et dont les aménagements nécessaires devront tout d'abord être déterminés.

Dans ce but, la communauté de communes propose à ses communes membres un groupement de commande pour la passation d'un marché de diagnostic, via une convention. Le projet de convention reçu est présenté.

Considérant que les gestionnaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) non accessibles au 1er janvier 2015 doivent s'engager à réaliser les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),

Considérant le besoin préalable de réaliser un diagnostic accessibilité des ERP relevant de la communauté de communes mais aussi de certaines communes du périmètre communautaire,

Considérant l'intérêt économique pour les collectivités et établissements publics de se grouper pour procéder à la réalisation d'un diagnostic accessibilité de leurs ERP, dans le cadre d'un groupement de commande,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties,

-DECIDE D'ADHERER au groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne dans le cadre de la passation du marché de prestation intellectuelle en vue de la réalisation d'un diagnostic portant sur l'accessibilité des ERP communautaires et communaux,

-ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commande jointe en annexe,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute pièce relative à cette affaire,

-DESIGNE la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne en qualité de coordonnateur du groupement,

-PRECISE que le coordonnateur fera l'avance des frais de fonctionnement du groupement qui seront ensuite facturés à chaque commune cocontractante de manière équitable ;

-PRECISE que le coordonnateur sera chargé de la rédaction des pièces du marché selon la procédure adéquate, en accord avec les communes concernées sur la constitution du Dossier de Consultation et en assurera l'exécution et le suivi administratif et financier, pour l'ensemble des membres.

Chaque membre du groupement sera chargé, en ce qui le concerne, du suivi de la réalisation et du contrôle de la prestation.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Arrivée de Lionel CHABREYRIE à 19h 31mn.

3/ Bibliothèque : autorisation de désherbage dans les livres du fonds propre de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la bibliothèque communale dispose de livres via la bibliothèque départementale de prêt du conseil départemental mais également d'un fonds propre.

Face à la vétusté et l'ancienneté de certains ouvrages, le Département a demandé à la commune d'opérer un tri dans sa collection. Le but de cette démarche est de ne conserver que les livres en bon état, aérer les rayonnages, offrir une documentation actuelle et éviter les doublons notamment.

Les livres retirés seront listés puis l'idée est émise de les donner à l'APE.

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

4/ Transfert de crédits du budget « commune » au budget « transport » pour les budgets primitifs 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil la difficulté financière relevée au budget « transport » lors de la présentation du compte administratif 2015. En effet le Conseil Départemental du Lot ne participant plus pour les frais de ramassage scolaire des élèves du primaire depuis septembre 2013, le budget primitif ne peut s'équilibrer sur les seules recettes de ventes de tickets et subventions accordées au titre du transport à la demande. Une participation du Département est en attente pour le transport des élèves de maternelle que nous amenons à l'école de Martel.

Des dépenses obligatoires ne pouvant être réduites (notamment carburant - assurance - réparations), et un budget primitif en équilibre étant obligatoire, Monsieur le Maire soumet au conseil la nécessité d'admettre le principe du transfert en fin d'année des fonds à titre exceptionnel entre ces deux budgets.

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

5/ Vote des 3 taxes fiscales pour 2016.

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2016 de la commune, le conseil est appelé à se prononcer sur les taux d'imposition applicables sur le territoire communal par la collectivité.

Pour rappel les taux votés en 2015 étaient répartis comme suit :

Taxe d'habitation:	6.55%
Foncier bâti:	16.41%
Foncier non bâti:	130.27%

Les montants estimatifs de recette fiscale à des taux maintenus sont présentés selon les bases prévisionnelles 2016 reçues de la Direction Départementale des Finances Publiques. Différentes simulations d'augmentation sont également examinées.

Le Conseil Municipal décide pour l'année 2016 d'appliquer les taux suivants :
 Taxe d'habitation : 7.00% Selon cette augmentation la plus value financière pour la commune s'élève à 1926 €.

Taxe de foncier bâti : 16.41% - maintenu

Taxe de foncier non bâti : 130.27% - maintenu

- Autorise M. Le Maire à signer toutes les formalités relevant de cette décision.

Délibération sur le taux des taxes approuvée par 8 voix POUR, 3 CONTRE et 0 ABSTENTION
 (p/info : 3 votes contre le nouveau taux de la T.H. dont 1 vote pour 6,80% et deux pour 7.20%)

6/ Vote du budget primitif « transport » 2016

Montants en euros

réalisations de l'exercice	dépenses	recettes
fonctionnement	13 040.50	12 474.63
investissement	12 396.04	4 290.50

report exercice 2015 (excédent)		
fonctionnement	0	565.87
investissement	0	8105.54

restes à réaliser		
investissement	0	0

total cumulé budget prévisionnel 2016		
	25 436.54	25 436.54

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses d'exploitation : 13 040.50€ (charges à caractère général 2 850.00 € - charges de personnel : 5 900.00 € - charges financières :0.00 € - opérations d'ordre : 4 290.50 €).
- Recettes d'exploitation : 13 040.50€ (ventes de prestations 90.00 € - subventions d'exploitation 1 370.00€. – produit exceptionnel subvention du budget principal : 11 014.63 € - report excédent 2015 : 565.87€).
- Dépenses d'investissement : 12 396.04€ (immobilisations corporelles).
- Recettes d'investissement : 12 396.04€ (Opération d'ordre amortissement du bus : 4 290.50 € - report excédent 2015 : 8 105.54€).

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

7/ Vote du budget primitif « multiservices » 2016

Montants en euros

réalisations de l'exercice	dépenses	recettes
fonctionnement	26 391.85	24 829.91
investissement	13 333.23	13 333.23

report exercice 2015 (excédent)		
fonctionnement	0	1 561.94
investissement	0	0

restes à réaliser		
investissement	0	0

total cumulé budget prévisionnel 2016		
	39 725.08	39 725.08

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses d'exploitation : 26 391.85€ (charges à caractère général 2 557.95 € - charges financières :500.67 € - charges exceptionnelles : 10 000€ - opérations d'ordre d'amortissements des frais construction : 13 333.23 €).
- Recettes d'exploitation : 26 391.85€ (autres produit de gestion courante (loyers) : 12 000.00 € ; opération d'ordre amortissement des subventions perçues : 12 829.91€ - report excédent 2015 : 1 561.94€).
- Dépenses d'investissement : 13 333.23€ (immobilisations corporelles : 503.32€ ; opération d'ordre amortissement des subventions perçues : 12 829.91€).
- Recettes d'investissement : 13 333.23€ (Opération d'ordre amortissement frais de construction : 13 333.23 €).

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

8/ Vote du budget primitif « commune » 2016

Montants en euros		
réalisations de l'exercice	dépenses	recettes
fonctionnement	278 430.61	247 900.00
investissement	122 298.00	119 540.67
report exercice 2015 (excédent)		
fonctionnement	0	30 530.61
investissement	0	59 392.33
restes à réaliser d'investissement 2015 à inscrire au budget 2016	64 135.00	7 500.00
total cumulé budget prévisionnel 2016	464 863.61	464 863.61

- Dépenses de fonctionnement : 278 430.61€.
Charges à caractère général : 56 505.80€.
Charges de personnel : 101 220.00€ (cotisation sociales, assurance, salaires, retraites. cotisation centre gestion 46 = site internet + médecine travail+ dématérialisation actes etc).
Atténuation de produits : 17 500.00€ (reversement fiscalité communauté communes Martel).
Autres charges de gestion courante : 51 095.01€ (indemnités et retraite élus, service incendie, subventions associations, participation écoles maternelles).
Charges financières : 2 154.50 € (intérêts emprunts).
Charges exceptionnelles : 11 014.63 (participation budget transport).
Opérations d'ordre de transfert entre section au sein du budget : 38 940.67 € .

- Recettes de fonctionnement : 278 430.61€ .
Produits des services, du domaine et ventes : 900.00€ (concessions cimetière et redevances occupation domaine public ERDF +ORANGE France Télécom).
Impôts et taxes : 136 000.00€ (droits mutations, impôts, dotation solidarité communautaire, reversement fiscalité communauté communes).
Dotations et participations Etat : 81 100.00€ (dotations Etat fonctionnement+ recensement+ frais organisation élections coût procurations).
Autres produits de gestion courante: 14 000€ (loyers salle fêtes appartements).
Produits financiers 0.00€ .
Produits exceptionnels : 15 900€ (remboursement indemnités journalières arrêt maladie, transfert budgets transport et mutliservices).
Report excédent 2015 : 30 530.61€.

- Dépenses d'investissement : 186 433.00€ .
Immobilisations incorporelles 7 000.00€.
Subvention Equipement versée : 52 635.00€.
Immobilisations corporelles : 107 016.41€.
Emprunts et dettes : 19 781.59€ (remboursement annuel emprunts en capital ; remboursement caution).

- Recettes d'investissement : 186 433.00€ €.
Subvention investissement : 13 000.00€.
Emprunts et dettes : 71 500.00 € (empunt prévisionnels pour travaux cimetière et salle des fêtes)
Dotations, fonds, réserves : 2 600.00€ (taxe aménagement urbanisme+ FCTVA).
Dépôts et cautionnements reçus : 1 000.00 € (encaissement caution entrée appartement).
Opérations d'ordre de transfert entre sections : 38 940.67€ .
Report excédent 2015 : 59 392.33€.

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions diverses :

- point sur les travaux en cours et en attente : compte tenu de l'ordre du jour ; ce point sera évoqué lors du prochain conseil.
- point sur l'école : regroupement à mettre en place entre Martel Cuzance Baladou (pour Baladou CP-CE1 avec 18 enfants).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 20 h 50 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Le 26 avril 2016
Le Maire
Jean-Philippe PAGEOT
Mairie de Baladou
46 (Lot)